
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mai 2025

L'an 2025, le 27 MAI à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni en l'Hôtel de Ville de LAPUGNOY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Alain DELANNOY, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers et affichés à la porte de la mairie le 22 mai 2025.

Présents : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS

Excusés : Mme Catherine CHARLES (donne pouvoir à Mme Béatrice DELVINCOURT), M. Philippe MINART (donne pouvoir à M. Patrick DELANNOY), Mme Marjolaine DELRUE (donne pouvoir à M. Benjamin LASS), M. François VIARDOT (donne pouvoir à M. Alain DELANNOY), Mme Jasmine MICELLI, M. Sylver KOLODZIEJSKI

Madame Julie RENOULD-PETITPAS a été nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Suppression et création de postes
2. Demande de subvention au département pour un projet d'aménagement cyclable
3. Demande de subvention départementale – Ecole de Musique
4. Tarif des colonies d'été

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 5 mai 2025

M. DEMARLE prend la parole. Il revient sur la mention suivante notamment : « Monsieur DESFONTAINES lui répond « *forcément avec vous on a toujours tort. Nous on ne prend pas d'avocat de la mairie pour se défendre, on y va tout seul* ». M. le Maire lui rétorque « *vous vous faites payer par d'autres* » et demande à M. Le Maire ce qu'il entend par là.

M. Le Maire répond qu'il prend simplement en compte les observations qui sont faites en réunion de conseil.

M. DUBUS indique qu'il y a toujours un manque de transparence.

Suppression et création de postes

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'activité des services doit faire face à des contraintes nouvelles et qu'il souhaite en conséquence modifier la durée hebdomadaire de travail de deux postes d'adjoint technique permanent à temps non complet, et d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire explique que :

- le service entretien ne peut plus bénéficier de contrats aidés à la suite des dernières mesures gouvernementales et que la charge de travail nécessaire au bon fonctionnement des structures ne diminue pas pour autant ;
- l'activité du service des activités extra-scolaires (cantine, garderie, ...) est en augmentation constante et que le temps de travail actuellement alloué est insuffisant pour y faire face ;
- les services techniques ne peuvent plus bénéficier de contrats aidés à la suite des mesures gouvernementales et que la municipalité souhaite augmenter les travaux faits en régie.

Monsieur le Maire expose que le comité social territorial (Centre de Gestion) a émis le 28 avril 2025 un avis favorable pour ces trois demandes. Il propose de modifier en conséquence le tableau des emplois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Décide :**

- La suppression, à compter du 1^{er} juin 2025, d'un emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) d'un poste d'adjoint technique, la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (31 heures hebdomadaires) d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'un poste d'adjoint technique.
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de deux postes d'adjoint technique et la création d'un emploi permanent à temps complet d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopte le tableau des effectifs annexé et arrêté au 1^{er} juin 2025

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

M. DESFONTAINES demande le nom des personnes.

M. le Maire dit que les noms ne doivent pas être donnés.

M. DESFONTAINES dit qu'il ne comprend pas. M. le Maire dit qu'il aurait pu venir le voir dès qu'il a eu les documents relatifs à cette réunion de conseil pour avoir des explications.

M. DESFONTAINES souhaite connaître le nom de la personne concernée par cette création de poste. Mr DELANNOY lui répond que c'est un poste à la cantine.

M. DUBUS souhaite connaître les tâches de l'Adjoint Technique. M. DELANNOY précise que c'est pour palier l'activité constatée au niveau de la cantine et autre.

M. DESFONTAINES demande de confirmer que c'est bien un personnel de la cantine. M. DELANNOY acquiesce.

M. DUBUS demande si cette personne pourrait être polyvalente par exemple au service de la cantine et ensuite au service voirie.

M. DELANNOY précise ne pas vouloir répondre à cette question. Il précise simplement que les 3 postes concernés par cette délibération sont des postes à 35 Heures.

M. DUBUS revient sur le poste d'Attaché. M. le Maire lui précise que ce n'est pas à l'ordre du jour. Il est question ici de valider 3 postes, donc de modifier le tableau des effectifs en rapport avec ces postes.

**ANNEXE – TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL
DE LA COMMUNE DE LAPUGNOY AU 1^{er} JUIN 2025**

Cadres d'emplois et grades	Cat.	Durée Hebdo.	Nombre d'emplois		
			Autorisés	Pourvus	Vacants
Cadre d'emplois des attachés			2	0	2
Attaché	A	35 h	2	0	2
Cadre d'emplois des rédacteurs			1	1	0
Rédacteur principal de 1ere classe	B	35 h	1	1	0
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			4	3	1
Adjoint administratif principal de 1ere classe	C	35 h	2	2	0
Adjoint administratif principal de 2eme classe	C	35 h	1	1	0
Adjoint administratif	C	35 h	1	0	1
Cadre d'emplois des agents de maîtrise			3	3	0
Agent de maîtrise principal	C	35 h	2	1	1
Agent de maîtrise	C	35 h	1	1	0
Cadre d'emplois des adjoints techniques			12	11	1
Adjoint technique principal de 1ere classe	C	35 h	1	0	1
Adjoint technique principal de 2eme classe	C	35h	4	4	0
	C	31h	0	0	0
	C	28 h	1	1	0
	C	25h	1	1	0
Adjoint technique	C	35 h	4	4	0
	C	23 h	1	1	0

Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles			2	2	0
Agent spécialisé principal de 1ere classe des écoles maternelles	C	35 h	1	1	0
Agent spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles	C	35 h	1	1	0
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement			1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	B	12 h	1	1	0
Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine			1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	B	35 h	1	1	0
Cadre d'emplois des gardes champêtres			1	1	0
Garde champêtre chef principal	C	35 h	1	1	0
EFFECTIF REEL TOTAL			27	23	4

Pour information

Agents non titulaires en remplacement à 23 H (article 332-13 du code général de la fonction publique)	1
Agents non titulaires en accroissement temporaire d'activité à 35 h (article 332-23-1° du code général de la fonction publique)	2
Agents non titulaires en accroissement temporaire d'activité à 30 h (article 332-23-1° du code général de la fonction publique)	3
Agents non titulaires en accroissement temporaire d'activité à 20 h (article 332-23-1° du code général de la fonction publique)	2
Agents non titulaires recrutés en raison de la nature ou des besoins des services à 35 h (article 332-8 2° du code général de la fonction publique)	1
Contrats uniques d'insertion (C.U.I.)	3
Total	12

Le groupe de M. DESFONTAINES dit voter POUR, pour les raisons suivantes :

- *Il est plus facile de vivre avec un travail à 35 heures plutôt que 20 heures*
- *Et l'agrandissement de la commune fait accroître le travail également.*

M. DESFONTAINES tient à signaler qu'avec des explications, il est plus facile de comprendre.

M. DELANNOY dit être disponible à tout moment si besoin.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Demande de subvention au Département pour un projet d'aménagement cyclable

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental du Pas-de-Calais subventionne les aménagements et équipements visant à améliorer les conditions de circulation des « modes doux » (qui représentent une alternative aux modes de déplacements motorisés).

Il rappelle par ailleurs que la Municipalité a initié un projet d'aménagement d'une piste cyclable sur la base de l'étude commandée au CAUE en mai 2022.

Comme cela a été évoqué le 20 décembre 2024, un premier tronçon est envisagé pour le dernier trimestre de l'année 2025. Il concerne le secteur Est de la commune, où des travaux d'éclairage et de signalisation sont prévus dans les rues Bouchart, Salengro, République, Onze Novembre, Treille et Lamendin.

Monsieur le Conseiller Délégué aux Sports rappelle le contenu de ce projet, dont le coût prévisionnel reste aujourd'hui estimé, sur la base de devis, à 57 378.88 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Subventionnement des modes doux par le Conseil Départemental : 28 689.44 €
- Fonds de concours de la CABBALR : 14 344.72 €
- Autofinancement : 14 344.72 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/09/25
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/12/25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 57 378.88 €
- D'approuver le plan de financement exposé
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais
- D'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment l'attribution de cette subvention.

M. Alain GRIMBERT revient sur quelques précisions sur ce projet, notamment la réalisation de l'éclairage public dans le tronçon rue Salengro au niveau de la partie piétonne.

M. le Maire remercie M. Alain GRIMBERT et tous les partenaires pour la réalisation de ce projet. Il informe que le Conseil Départemental doit réaliser quelques travaux avant de pouvoir réaliser ceux de la commune.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité

Demande de subvention départementale – École de Musique

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur, l'École Municipale de Musique est éligible au dispositif d'aide financière attribuée aux écoles de musique, de danse et/ou d'art dramatique hors structuration.

À ce titre, il propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement pour l'École Municipale de Musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement pour l'École Municipale de Musique.

Mme RENOULD PETITPAS Julie fait lecture du projet de délibération.

M. DUBUS demande quelles sont les pièces demandées pour cette subvention. M. le Maire explique qu'un dossier est à compléter pour le Département avec notamment le nombre de professeurs, d'élèves ...

Cette délibération est acceptée à l'unanimité

Tarif des colonies d'été

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la compétence « Jeunesse » déléguée au SIVOM de la Communauté du Béthunois, la collectivité a proposé aux familles un séjour en colonie du 9 au 18 juillet 2025 (à La Rochelle pour les 6-12 ans), 19 au 28 juillet 2025 (à Cesenatico en Italie pour les 13-17 ans), du 3 au 12 août 2025 (à Pissos pour les 6-12 ans), du 10 au 19 août 2025 (à Najac pour les 8-16 ans) et du 11 au 20 août 2025 (à Gava en Espagne pour les 13-17 ans).

Le coût du séjour est de 850 €.

Il explique que le syndicat de communes a engagé des démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir une subvention qui pourrait atteindre son taux maximal à la condition que les fratries puissent bénéficier d'un tarif d'inscription dégressif.

Il propose de suivre cette recommandation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe les tarifs des inscriptions aux séjours en colonies d'été à 325 € pour les jeunes domiciliés à Lapugnoy,
- accorde une réduction de 15,00 € pour le 2ème inscrit au sein d'une même famille,
- accorde une réduction de 30,00 € pour le 3ème inscrit au sein d'une même famille,

- dit que l'encaissement des sommes se fera par l'intermédiaire de la régie des services périscolaires et sera imputé au compte 70632 "Redevances et droits des services à caractère de loisirs" du budget de l'exercice.

M. DUBUS demande des informations sur la compétence jeunesse du SIVOM, notamment sur le budget.

M. DELANNOY précise que le SIVOM prend en charge les CLSH également. Il précise qu'une réflexion de territoire a été demandée. Un centre de loisirs sur la commune de LAPUGNOY serait apprécié.

À sa demande, le budget de la compétence jeunesse sera envoyé à M. DUBUS.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

* * * * *

M. DELANNOY revient sur quelques points, notamment sur la taxation de certaines communes pour manque de logements sociaux. M. DESFONTAINES tient à préciser que les locataires ne participent pas au paiement de la taxe foncière.

M. DEMARLE revient sur « les bruits qui courent dans la commune », notamment sur un projet de construction.

M. le Maire dit que la vente par M. AUGAIT Xavier de la totalité de ses maisons est une opération privée. Il indique en outre que ses maisons sont à abattre. Il précise que c'est un projet de construction de 60 appartements, avec la création d'un parking qui sera réservé à la population.

M. DESFONTAINES revient également sur la non-rétrocession des résidences existantes. Il indique que les nouveaux propriétaires doivent se charger de l'entretien des terrains. M. DELANNOY précise que ces procédures de rétrocessions sont en cours et qu'elles nécessitent une étude complète (borduration, réseaux, ...)

M. DESFONTAINES revient sur deux accidents qui ont eu lieu à côté du restaurant l'ESCALE à cause du manque de visibilité et demande la possibilité d'intervenir.

M. DELANNOY dit que cette voie est une Route Départementale.

Les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 19Heures 00.

* * * * *

M. Alain DELANNOY

Maire

Mme Julie RENOULD-PETITPAS

Secrétaire de séance